

M. CALDWELL: Au début de ce projet, il n'a jamais été question de couvrir les frais d'administration. Nous prêtions l'argent à un taux d'intérêt de un et demi p. 100 inférieur à celui que nous payions nous-mêmes. A mon avis nous devons étudier cette question en nous plaçant au point de vue de ce qui serait préférable pour le pays. Si nous restons assis bien tranquilles et laissons ce système suivre son cours, je crois que nous sommes unanimes à dire qu'une partie de ces terres reviendront à la Couronne. Si nous faisons une nouvelle évaluation matérielle ou si nous remettons l'intérêt, nous devons nous demander si cela sera préférable dans l'intérêt du pays. Nous devons absolument laisser de côté le point de vue du soldat, selon moi, en étudiant ce projet, et en l'arrêtant, parce que cela ne dirait rien de bon à la Chambre ou au Sénat. Nous devons envisager ce projet, à mon avis, en nous disant que si nous restons les bras croisés et ne faisons rien le pays perdra plus que si nous remettons l'intérêt. C'est un point sur lequel nous nous entendons bien, je crois, qu'il faut faire quelque chose, et je crois qu'il nous faut décider jusqu'à quel point cette remise sera appliquée, à 3 ou à 4 p. 100 de l'intérêt. Je crois que c'est là ce qu'il nous faudrait établir.

M. SPEAKMAN: Il y a deux facteurs, ce me semble, qui entrent dans ce projet. Le premier c'est que depuis les deux premières années, alors que la plupart des soldats prirent possession de leurs terres, le pouvoir du colon à faire ses paiements, dépendant naturellement et absolument de la valeur productive de sa terre, a été réduit de 75 p. 100. Je crois que cela corrobore la déclaration du major Barnett déclarant que la valeur des produits de la ferme avait été réduite d'environ 50 p. 100. Cela réduirait le pouvoir de payer du colon de 50 p. 100, mais d'un autre côté ses frais d'exploitation n'ont pas été réduits de beaucoup; les salaires sont restés à peu près les mêmes; le coût des divers articles est resté à peu près le même et le surplus pouvant être employé à réduire la dette a été probablement de 50 p. 100 moins élevé que pendant les deux premières années, et ce surplus à son tour n'aurait donc une valeur que d'environ la moitié de ce qu'elle était. De sorte que, pratiquement, le pouvoir de payer du colon a été réduit d'environ 75 p. 100. Je comprends bien, naturellement, qu'il serait absolument injuste de faire une diminution de cette importance, par suite de la valeur spéculative des 25 années pendant lesquelles les conditions peuvent s'améliorer, les prix peuvent atteindre un meilleur niveau et les frais d'exploitation peuvent aussi être moins élevés, et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Préparez-vous une question? Sinon, nous allons continuer l'audition du témoignage, et nous reviendrons à l'argumentation plus tard.

M. SPEAKMAN: Cela se rapporte surtout à la preuve. Le témoin nous a dit pourquoi cela serait injuste envers la Commission.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que M. Maber ait dit cela; il a fait remarquer qu'il appartiendrait au Comité de décider quelles en seraient les conséquences. Je ne voudrais pas que le procès-verbal laissât entendre qu'il ait dit que ce serait injuste pour la Commission.

M. SPEAKMAN: Très bien, je vais retirer cela.

*M. Clark:*

Q. M. Maber, avez-vous dit que la balance impayée sur le compte des prêts était d'environ \$77,000,000?—R. \$74,000,000, pour les soldats-colons encore sur la terre, sans compter ceux qui sont partis.

Q. La déclaration du major Barnett comprend-elle d'autres colons?—R. Oui tous ceux qui ont abandonné leurs terres sont compris dans cette déclaration.

Q. Il dit dans sa déclaration que le "montant brut des prêts" est de \$100,000,000, puis qu'un certain nombre ont abandonné leurs terres, enfin que la balance impayée est de \$90,757,000?—R. Cela comprend tous les insolvable, et

[Mr. S. Maber]